

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : Mr François NADAUD, Mme Francine ARPAILLANGE, Mme Maryse WARETTE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Laurie BENNET, Mr Guy BOIT, Mme DE NAUW Rosoline, Mr Didier DA SILVA, , Mme Isabelle LANIO, Mr Philippe LAHORE, Mme Franceline HANQUET

Procurations : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD
De Mme Sandra RIBAUT à Mme Maryse WARETTE

Absente excusée : Mme LEROY Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°19/2022 : Sortie centre aéré :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'accueil de loisirs « Le petit Prince » a effectué une sortie au Musée du Chocolat à Terrasson pendant les vacances d'avril.

Il convient à ce jour de fixer la participation financière qui sera demandée aux familles pour cette sortie. La directrice du centre aéré, après avoir présenté les devis du transport et des entrées au parc a établi qu'une participation d'un montant de 10 euros pouvait être demandé aux familles.

Mr le Maire propose de valider ce tarif et de facturer aux familles la somme de 10 euros pour la sortie au musée du Chocolat.

Où cet exposé, le Conseil Municipal valide ce tarif à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602153-20220602-192022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

Publication : 03/06/2022

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : Mr François NADAUD, Mme Francine ARPAILLANGE, Mme Maryse WARETTE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Laurie BENNET, Mr Guy BOIT, Mme DE NAUW Roseline, Mr Didier DA SILVA, Mme Isabelle LANIO, Mr Philippe LAHORE, Mme Franceline HANQUET, Mme Anne-Marie LEROY

Procurations : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD
De Mme Sandra RIBAUT à Mme Maryse WARETTE

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°20/2022 : Convention repas centre aéré avec la Roseraie de Montfaucon :

Il est précisé que Mme LEROY Anne-Marie est désormais présente et prendra donc part aux votes.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Leroy, adjointe en charge des affaires scolaires qui informe l'assemblée que la cuisine centrale de Souillac ne sera plus en mesure de livrer les repas au centre de loisir à compter du 06 juillet 2022.

Des solutions ont été recherchées pour résoudre ce problème, les cuisines centrales alentours sont toutes débordées. La Roseraie de Montfaucon propose de fournir les repas sans livraison au prix de 5.75 € HT. La municipalité devrait trouver une solution pour aller chercher les repas tous les jours.

Mme LEROY propose d'accepter cette proposition et de signer une convention avec la Roseraie de Montfaucon pour l'élaboration des repas du centre aéré.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la validation de cette convention.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

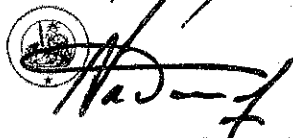
046-214602153-20220602-202022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

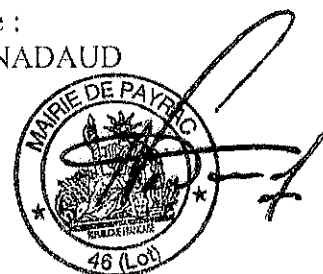
Publication : 03/06/2022

Le Maire, François NADAUD



Pour copie conforme :

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : Mr François NADAUD, Mme Francine ARPAILLANGE, Mme Maryse WARETTE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Laurie BENNET, Mr Guy BOIT, Mme DE NAUW Roseline, Mr Didier DA SILVA, Mme Isabelle LANIO, Mr Philippe LAHORE, Mme Franceline HANQUET, Mme Anne-Marie LEROY

Procurations : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD
De Mme Sandra RIBAUT à Mme Maryse WARETTE

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°21/2022 : Adhésion CAUE :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

Cette structure publique indépendante de conseil est à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le projet d'aménagement du bourg de Payrac pourrait rentrer dans le cadre des conseils proposés par cet organisme.

Le montant de l'adhésion s'élève à 60 euros par an, aussi, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'adhérer à cette structure qui peut être d'un aide précieux pour les projets de la collectivité

Où cet exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la validation de cette adhésion.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

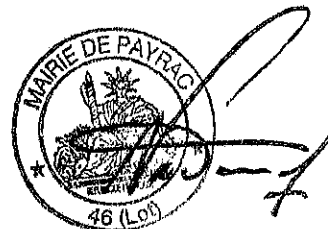
046-214602153-20220602-212022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

Publication : 03/06/2022

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : Mr François NADAUD, Mme Francine ARPAILLANGE, Mme Maryse WARETTE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Laurie BENNET, Mr Guy BOIT, Mme DE NAUW Roseline, Mr Didier DA SILVA, Mme Isabelle LANIO, Mr Philippe LAHORE, Mme Franceline HANQUET, Mme Anne-Marie LEROY

Procurations : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD
De Mme Sandra RIBAUT à Mme Maryse WARETTE

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°22/2022 : Convention SAUR pour l'assistance technique à l'exploitation du service d'assainissement collectif :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la convention d'assistance technique à l'exploitation du service d'assainissement collectif signée avec la SAUR est arrivée à échéance.

Mr le maire propose donc au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention d'assistance technique avec la SAUR dont la durée sera de deux ans et qui prendra effet au 01^{er} janvier 2022. Le montant annuel du coût de la prestation - révisable - est fixé pour l'année 2022 à 12 350 € HT

La Commune, par cette convention, confie à la SAUR une *mission d'assistance technique* incluant les services suivants :

- L'Entretien et exploitation des postes de relevage (le bourg, les Roucades, La Vaysse)
- L'exploitation et l'entretien des installations de la station d'épuration de Payrac et du réseau de collecte en séparatif
- L'établissement des factures du service de l'assainissement de la collectivité
- La réalisation de branchements d'assainissement
- Le contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif des branchements.

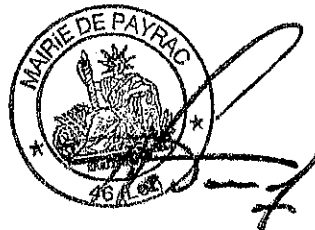
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602153-20220602-222022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022
Publication : 03/06/2022

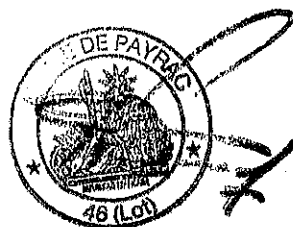
Le Maire, François NADAUD



Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et mandate Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à cette mission.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602153-20220602-222022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

Publication : 03/06/2022

Le Maire, François NADAUD

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : Mr François NADAUD, Mme Francine ARPAILLANGE, Mme Maryse WARETTE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Laurie BENNET, Mr Guy BOIT, Mme DE NAUW Roseline, Mr Didier DA SILVA, Mme Isabelle LANIO, Mr Philippe LAHORE, Mme Franceline HANQUET, Mme Anne-Marie LEROY

Procurations : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD
De Mme Sandra RIBAUT à Mme Maryse WARETTE

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°23/2022 Validation enquête publique parcelle AB 130 :

Par délibération en date du 01^{er} juillet 2021, le conseil municipal décidait de procéder à la vente d'une partie (30 m²) de la parcelle AB 130 située Rue vieille de Lamothe à Mme Sylvie ATROLES. L'enquête publique a été officialisée par arrêté 28-2021 en date du 08 décembre 2021.

Celle-ci s'est déroulée du vendredi 21 janvier au 07 février 2022.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien de ladite partie de voirie.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- De désaffecter une partie de la voirie communale dite Rue vieille de Lamothe d'une contenance de 30 m² en vue de sa cession
- De fixer le prix de vente de ladite partie à la somme de 1000 euros (prix du terrain plus annonces légales), les frais de notaire et de géomètre étant à la charge totale de l'acheteur
- De dire qu'une servitude sera effective afin d'autoriser la municipalité à accéder aux différents réseaux souterrains si besoin.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602153-20220602-232022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

Publication : 03/06/2022

Le Maire, François NADAUD

Pour copie conforme :

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : Mr François NADAUD, Mme Francine ARPAILLANGE, Mme Maryse WARETTE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Laurie BENNET, Mr Guy BOIT, Mme DE NAUW Roseline, Mr Didier DA SILVA, Mme Isabelle LANIO, Mr Philippe LAHORE, Mme Franceline HANQUET, Mme Anne-Marie LEROY

Procurations : De Mr Fabrice MAURY à Mr François NADAUD
De Mme Sandra RIBAUT à Mme Maryse WARETTE

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°24/2022 : Souscription à la Fondation du Patrimoine : Pigeonnier de Flagel :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LEROY, 1^{ère} adjointe.

Celle-ci informe l'assemblée que le pigeonnier situé à Flagel parcelles D168 et D167 pourrait être mis à la vente. Elle souhaiterait connaître l'avis du conseil municipal sur l'achat et la restauration de ce pigeonnier par la municipalité : cette acquisition pourrait faire l'objet à souscription via la fondation du patrimoine.

Mr Pagès estime que ce genre de dossier engageant une somme relativement importante aurait pu être évoqué un peu avant. Il précise également qu'il faut passer par la SAFER et que des exploitants agricoles sont susceptibles de préempter.

Au vu des débats et des divergences concernant ce point, Monsieur le Maire propose l'ajournement de cette décision qui sera remise au vote lorsqu'un dossier plus complet pourra être proposé.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602153-20220602-242022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

Publication : 03/06/2022

Le Maire, François NADAUD